



LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE PERIODIQUE DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION, ADMINISTRATION ET PUBLICITE:
38 avenue Emile Bossaert, Bruxelles 8

Tél:
25 04 76

C. C. P. 2133.93 "Le Chasseur
Ardennais" Bruxelles 8

Abonnement de sympathie:
20 F les quatre numéros

Reproduction d'un panneau mural du mess des officiers du 1^{er} bataillon de Chasseurs Ardennais à Spich (RFA), où l'artiste décorateur arlonais, Pol Desloges, a réalisé avec beaucoup de talent une évocation fort fidèle de notre monument national. La photographie est de M. Gaston Triffaux, du journal «La Meuse Luxembourg». Rappelons, dès maintenant, à l'attention des membres, que la prochaine assemblée générale de la Fraternelle se tiendra à Martelange, sans doute à la fin d'avril 1967, à l'occasion du quinzième anniversaire de l'inauguration de notre monument par le roi Baudouin. Annonçons-leur aussi qu'il est question de déplacer le monument, en raison d'un projet de rectification de la route nationale 4.

MARTELANGE



ARLON

Président :
Raymond REUTER
35, avenue Tesch, Arlon
Tél. 063 / 213.70

Secrétaire :
Robert DEBIERE
64, rue des Hétras, Arlon

Trésorier :
Fernand CROCHET
171, rue de Bastogne, Arlon

BASTOGNE

Président :
Jean DIDIER, Juge de paix
Bastogne

Secrétaire :
MAUS de ROLLEY
Longchamps (Bastogne)

Trésorier :
Victor LEFEBVRE
168, rue de Neufchâteau, Bastogne

BERTRIX

Président :
Paul GRUSELIN
17, rue de Blézy, Bertrix

Secrétaire :
L. BODY
Rue de la Gare, Bertrix

BRABANT

Président :
Henry ALLARD
33, rue Van Lint, Bruxelles 7

Secrétaire :
Albert GUSTIN
80B, av. de la Brabançonne,
Bruxelles 4
Tél. 35.84.05

Trésorier :
Georges BODSON
135, rue Franklin, Bruxelles 4

Sous-section de Molénbeek

Président :
Prosper SEVENANTS
57, rue Deleunay, Bruxelles 8

Secrétaire :
Léon CRISART
159, rue de la Buanderie, Bruxelles 1

Trésorier :
J. HUYBRECHT
10, rue George dit Marchal
Bruxelles 8

EREZEE

Président :
J. BAUDOIN
53, route de Bourdon,
Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 316.19

ETALLE

Président :
Gaston EPEE, professeur
Vance

Secrétaire :
Léon POSTAL
Fralin (Sto-Marie s/Semois)
Tél. 063 / 451.87

Trésorier :
R. CLAUSSE
Charlemelle

FLORENVILLE

Président :
R. FRANÇOIS, pharmacien
Floreville
Tél. 061 / 310.44

Secrétaire :
Joseph JACQUES
Floreville

Trésorier :
Marcel JACQUES
Floreville

Liste d'adresses des membres
du conseil d'administration
et des dirigeants des sections régionales

N.B. : Nous prions les intéressés de vouloir bien nous communiquer régulièrement les indications de nature à compléter ou modifier la liste ci-après :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL : ADMINISTRATEURS :

Albert HUBERT
59, rue Gabrielle, Bruxelles 18.
Tél. : Privé : 45.61.32
Bureau : 13.41.10

Administrateur
et rédacteur du bulletin :

Lieut.-Colonel Albert RENSON
38, avenue Emile Bosscart,
Bruxelles 8
Tél. 23.04.76
C.C.P. du bulletin « Le Chasseur
Ardennais » : 2133.93.

VICE-PRESIDENTS
NATIONAUX :

Jean DIDIER, Juge de paix,
47, rue de Marche, Bastogne.
Tél. 062/214.34

Administrateur
à l'UFAC 1940-1945 :

Colonel BEM hon. Jean BORGNIET
121, avenue du Kouter, Bruxelles 16
Tél. 72.54.87

Robert LEPAGE
Vance (Etalle)

Administrateur-Conseiller :

Capitaine-Commandant e.r.
Louis HELMBACKER
96, rue de Haerne, Bruxelles 4
Tél. 48.60.50

René PIEDBCEUF
53, rue des Rieux,
Jemeppe-sur-Meuse

Henry ALLARD
33, rue Van Lint, Bruxelles 7
Tél. 21.42.10

SECRETAIRE NATIONAL :

Victor ROBERT
26, rue des Etangs,
Linkebeek-Bruxelles
Tél. 58.26.08

Délégués des sections :

Raymond REUTER
35, avenue Tesch, Arlon
Tél. 063 / 213.70

Emile DEJAIVE
45, rue Guoisimodes, Amey

TRESORIER NATIONAL :

Fernand CROCHET
171, rue de Bastogne, Arlon
Tél. 063 / 229.01
C.C.P. de la Fraternelle : 3449.69

Georges BODSON
133, rue Franklin, Bruxelles 4
Tél. 35.45.06

Léon CRISART
39, rue de la Buanderie, Bruxelles 1
Tél. 12.08.49

MEMBRE DE LA FRATERNELLE ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ? MEMBRE EFFECTIF.

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous : 1^{re} ou 2^e division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch.A., la Cie d'intendance des Ch.A., le 20 A, la Cie des canons de 47 de la P.F.N. (C47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV 12 A.

MEMBRE HONORAIRE.

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou décédé des suites de maladie ou de blessure contractée en service, ou encore de sa conduite patriotique.

b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

MEMBRE D'HONNEUR.

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

MEMBRE ADHERENT.

Tout militaire ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

MEMBRE PROTECTEUR.

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 100.— F minimum.

HOUFFALIZE

Président :
Joseph ANDRE
Brisy (Cherain)
Tél. 080 / 173.73

Secrétaire - Trésorier :
Joseph RICAILLE
28, rue Ville Basse
Houffalize
Tél. 080 / 280.54 — C.C.P. 7621.37

HUY

Président :
E. ANSELMÉ
104, rue Ste-Yvette, Huy

Secrétaire :
A. DESSAMBRE
4, rue Victor Martin, Anheit

LIBRAMONT

Président :
R. FOIRRIER,
Renoumont

LIEGE

Président :
René PIEDBCEUF
53, rue des Rieux,
Jemeppe-sur-Meuse

Secrétaire - Trésorier :
Paul DUROU
57, boulevard d'Avroy, Liège

MARCHE-EN-FAMENNE

Président :
X.

Secrétaire - Trésorier :
A. BAUDUIN
11, rue de la Plovinetta
Marche-en-Famenne

NAMUR

Président :
G. BOCCA
12, rue des Croisiers, Namur

Secrétaire :
G. GILSOUL
60, rue de Bruxelles, Namur

NEUFCHATEAU

Président :
Albert BALBEUR
Léglise
Tél. 063 / 432.28

Secrétaire - Trésorier :
François HANNICK
Neufchâteau
Tél. 061 / 271.28

VERVIERS

Président :
LEROY, docteur en médecine
Rue des Martyrs, Verviers

Secrétaire :
P. OSTER
Transval, Polleur

Trésorier :
E. DOHOIGNE
81, av. Jarcin-Ecole, Dison

VIELSALM

Président :
Roscius CATIN, professeur
8, rue des Combattants, Vielsalm
Tél. 080 / 164.77

Secrétaire :
Georges SCHMITZ
Grands-Champs, Vielsalm

Trésorier :
Enile GOOSE
10, avenue de la Salm, Vielsalm
Tél. 080 / 167.45

VIRTON

Président :
René AUTPHENNE
24, Champi, Dempicourt
Tél. 063 / 577.18

Secrétaire - Trésorier :
Paul TALBOT
114, rue du 113^e R.I.F., Signeux

Communications du Président

Activité

Bien que la Fraternelle n'ait pas chômé durant la période des vacances, nous faisons appel à tous ses dirigeants et à tous ses membres pour que chacun en mette un coup, en cette période où nous approchons déjà de la fin de notre exercice social. Il importe que toutes les cotisations soient rentrées pour le 31 octobre ; cela signifie que les retardataires auront à cœur de se mettre en règle immédiatement. Il n'est pas trop tard non plus pour que chacun s'efforce d'amener à la Fraternelle un nouveau membre effectif, adhérent ou protecteur : vos dirigeants n'ont cessé de déployer une intense activité, au cours de l'année qui s'en va, et il importe de leur apporter vos encouragements.

Monuments

Un nouveau tracé sera donné, dans un proche avenir, à la Nationale 4, de telle manière que l'on supprimera notamment les virages au nord de Martelage. La nouvelle route doit passer derrière notre monument national. La question est posée du déplacement ou du dégagement de celui-ci. Nous sommes et resterons en rapports suivis avec les autorités compétentes.

Il y a plusieurs années, une souscription a été faite à Arlon, à l'initiative du Comité des fêtes, en vue d'ériger dans le chef-lieu du Luxembourg, ville d'origine des unités au bérêt vert, un monument en l'honneur des Chasseurs Ardennais. Ces fonds avaient été déposés en banque ; ils ont été débloqués à l'initiative de MM. Charles Simon, bourgmestre d'Arlon, et Emile Lambert, président du Comité des fêtes. La décision de principe a été prise d'élever un mémorial au chef-lieu, lequel serait le pendant du monument Cady à Bastogne et du monument aux morts des 3^e et 6^e Ch. A. à Vielsalm ; l'inauguration pourrait se faire déjà en mai prochain. Nous souhaitons qu'une étroite liaison soit maintenue entre les promoteurs et la Fraternelle, principalement via sa section d'Arlon.

Les négociations se poursuivent avec l'administration communale de Vinkt, à propos du projet de monument conjoint à la mémoire des Chasseurs Ardennais tombés durant la bataille de la Lys et des civils massacrés par l'ennemi.

Le gouvernement et les A.C.

Notre Fraternelle ne place pas à l'avant-plan de ses préoccupations les revendications principalement matérielles ; elle se soucie essentiellement de resserrer les liens de camaraderie et de solidarité entre anciens bérêts verts, et se préoccupe surtout de problèmes moraux. Cette attitude de principe ne nous interdit pas de nous associer aux revendications raisonnables, sur le plan matériel et moral, introduites par les grandes associations patriotiques, et notamment par l'UFAC 1940-45 et le Comité de contact.

Après beaucoup de tergiversations, le gouvernement a enfin annoncé certaines mesures en conclusion de ses négociations avec le Comité de contact, porte-parole de tous les groupements patriotiques ; elles sont détaillées plus loin.

L'UFAC 1940-1945 avait défendu uniquement trois revendications d'ordre moral : chevalerie de Léopold II avec barrette, médaille du militaire combattant et assimi-

lation des grands mutilés 1940-45 à ceux de 1914-18 en matière de promotion dans les Ordres nationaux ; toutes trois ont été admises par le gouvernement. Nous devons à la vérité de rapporter qu'à la base des études et de l'élaboration des documents auprès de la CESAC ayant conduit à la préparation des deux premiers projets, notre administrateur, le Colonel B.E.M. honoraire Jean Borgniet a joué un rôle prépondérant ; d'autre part, c'est le président national qui a été le rapporteur des trois questions au Comité de contact, et qui a préparé les notes destinées au groupe de travail institué par le gouvernement. Comme quoi, les Chasseurs Ardennais ont donc joué un rôle qui l'aurait fallu souligner dans l'aboutissement de ces trois revendications.

Pour le reste, on regrettera deux choses à propos du gouvernement :

- 1°) qu'il n'ait pas mis à exécution les intentions du gouvernement précédent tendant à liquider, une bonne fois pour toutes, le contentieux des associations patriotiques : le gouvernement devrait avoir le courage de régler ces questions irritantes pour qu'on n'en parle plus, et ce, dans un sens ou dans l'autre ;
- 2°) jusqu'à présent, on ne se trouve qu'en présence d'une déclaration d'intentions, et l'on doit déplorer le retard dans la mise à exécution ; or, qui veut donner bien doit donner vite.

Reynaud

La disparition de Paul Reynaud n'a pas « fort ému » l'opinion belge : celle-ci a gardé le cuisant souvenir des paroles infamantes et profondément injustes prononcées, en mai 1940, par le petit homme coléreux au faciès asiatique qui était alors président du Conseil en France, accusations qui portèrent gravement atteinte à l'honneur de notre pays, de son armée et du Roi, son chef. Alors que tous ceux qui lui avaient emboîté le pas se rétractèrent par la suite, Reynaud refusa toujours de le faire. Bien pis : il tenta une justification de son attitude qui révélait une singulière improbité intellectuelle, sinon un parfait cynisme : selon lui, il s'agissait de paroles de circonstance destinées à galvaniser les énergies et à susciter un sursaut national en France. Fallait-il, pour cela, calomnier un allié courageux et honnête ? Comme si, pour sauver sa maison ou son champ, on avait moralement le droit de détourner le feu ou la grêle sur la propriété du voisin !

Le cas Paul Reynaud se trouve aggravé par le fait qu'il s'agissait d'un homme doué d'une vive intelligence. Et cependant, les manuels d'histoire ne retiendront de lui, en dehors de sa forfaiture à l'égard de la Belgique, que deux phrases lapidaires qui ont pris place dans le dictionnaire de l'ironie : « La route du fer est coupée » ; « Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts ».

Sous la présidence du Lieutenant Général Descamps, la Fraternelle des Chasseurs Ardennais avait voté, le 10 février 1952, un ordre du jour particulièrement cinglant à l'égard de ce professionnel de la politique, à la suite d'une nouvelle incartade de sa part. L'obstination orgueilleuse dont il a fait preuve jusqu'au bout ne nous permet pas d'en retirer aujourd'hui quoi que ce soit, même devant un tombeau fraîchement clos.

Albert HUBERT,
président national.

Nouvelles des nôtres

DECES

LE DOCTEUR FERNAND BOUCHE président de la section d'Erezée

Le 25 août dernier, décédait en sa résidence d'Erezée le docteur Fernand Bouche, chef du service de santé du 3^{ème} Chasseurs Ardennais en 1940 et président de la section régionale de la Fraternelle.



Docteur Bouche.

C'est une figure particulièrement éminente et méritante de notre association qui disparaît ainsi. Né en 1893 à Morfontaine, Fernand Bouche fut déjà prisonnier politique en 1914-1919, ayant été arrêté alors qu'il tentait de rejoindre le front de l'Yser. Ayant ensuite terminé ses études de médecin, il fut notamment promu capitaine commandant de réserve en décembre 1938 et affecté en qualité de médecin-chef au 3^{ème} Chasseurs Ardennais à Vielsalm, dès le début de la mobilisation. Son dévouement fut particulièrement remarqué à Timploux et à Vinkt ; se vit d'ailleurs octroyer la citation suivante : « Le 12 mai 1940 à Timploux, s'est porté aux endroits les plus exposés pour soigner les blessés. N'a cessé de faire preuve d'une courageuse attitude au cours des combats ». Il avait subi une forte commotion cérébrale, à la suite de l'explosion d'une bombe à Timploux.

Revenu à Erezée, il se lança dans la résistance armée (A.S.) et le service de renseignements (service Bouche et Jolly). Il participa avec enthousiasme son concours, dès la création de celui-ci, au Service Social du Chasseur Ardennais, organisation d'assistance et de résistance, et devint président du canton d'Erezée.

Le docteur Bouche fut arrêté comme prisonnier politique avec les principaux dirigeants du S.S.Ch.A. le 26 février 1944, et le président national de la Fraternelle fut le privilège d'être son compagnon de captivité, à Saint-Léonard à Liège, à Louvain et à la citadelle de Liège, où ils restèrent détenus jusqu'à la Libération. Le docteur Bouche se vit nommé commandeur de l'Ordre de Léopold II avec palme et Croix de Guerre 1940 avec palme pour sa belle conduite sur les champs de bataille et durant l'occupation, obtenant, par cette dernière, la citation suivante :

« Ardent patriote, soutint très brillamment une lutte constante contre l'envahisseur et s'acquitta avec grand succès de la tâche qu'il avait assumée, faisant preuve d'une activité inlassable et d'une magnifique courage. » Il avait été nommé major-médecin de réserve honoraire en 1948.

Quand naquit la Fraternelle, le docteur Bouche devint tout naturellement président de sa section régionale d'Erezée. Bien que meurtri par l'âge et affaibli par la maladie, il avait encore assisté à la réunion des présidents de section qui eut lieu à Libramont en octobre 1965 : c'est la dernière fois que nous le vîmes au milieu de nous.

Homme d'un dévouement inlassable et totalement désintéressé, le docteur Bouche était unanimement respecté dans la région d'Erezée où il assumait encore la présidence cantonale de la Croix-Rouge de Belgique, des Prisonniers Politiques et des Vétérans du Roi Albert. Toute la population de la localité et des environs se pressait à ses funérailles qui réunirent un concours de population particulièrement important. Des discours furent prononcés par le bourgmestre d'Erezée, le président national de la Fraternelle, notre camarade Collard, président local des Anciens Combattants, et par le secrétaire cantonal de la Croix-Rouge.

La Fraternelle était représentée, outre le président et nos amis d'Erezée, à la tête desquels Joseph Baudoin, grand invalide, secrétaire-trésorier et bras droit du docteur Bouche depuis 1941, par des délégations avec drapeau des sections de Bastogne, conduite, celle-ci, par le vice-président national et président de section, le juge Didier accompagné du secrétaire-trésorier Lefebvre ; de Houffalize-La Roche, sous la direction du vice-président Philippart et du secrétaire-trésorier Ricaille ; et enfin de Vielsalm, à la tête de laquelle on retrouvait le toujours dévoué trésorier Emile Goose.

Nous renouvelons à Mme Bouche et à ses enfants nos sentiments de douloureuse sympathie.

Encore un qui s'en est allé LE COLONEL PIRNAY

C'est à Virton, lors de l'assemblée générale du 24 avril, très exactement au moment où nous nous apprêtons à quitter l'Hôtel de ville pour nous rendre au banquet de clôture, que l'incroyable nouvelle se répandit :

— On dit à Arlon que le colonel Pirnay est mort...

C'était le Colonel Remienne, retardé au chef-lieu par une cérémonie officielle, qui avait apporté le bouleversant message.

— J'étais tellement pressé de venir vous rejoindre, ajoutait-il, que je n'ai pas eu le temps de vérifier ni d'en apprendre davantage...

Deux heures plus tard, revenus en hâte à Arlon après le repas, nous étions fixés. Affreusement fixés.

Le Colonel était mort des suites d'une crise cardiaque que rien n'avait laissé prévoir. Et nous pouvions déjà exprimer à Madame Pirnay écrasée de chagrin et à son fils, médecin, qui la soutenait, les sentiments d'affection et de profonde compassion des Béréts Verts.

Ancien commandant d'une compagnie du 1^{er} Régiment de Chasseurs Ardennais, le Colonel Pirnay était évidemment membre de notre Fraternelle depuis sa fondation. Il était aussi — ayant appartenu au 10^e de Ligne avec lequel il avait déjà fait la campagne 1914-1918 — le distingué Président de la section régionale d'Arlon de la Fraternelle de cette glorieuse Unité.

C'est en cette dernière qualité que je le connaissais plus particulièrement et que j'avais été amené à apprécier sa courtoisie et son affabilité.

Jamais une cérémonie ne se déroulait à la Fraternelle du 10^e à Arlon sans que les Béréts Verts du chef-lieu soient conviés à y participer ou à s'y faire représenter. Nous agissions d'ailleurs de même vis-à-vis de nos amis. Il s'ensuivait une admirable entente entre anciens du 10^e et anciens chasseurs ardennais et le symbole qui figure sur notre drapeau de la section d'Arlon — la Hure brodée sur le chiffre 10 — trouvait notamment là une bien belle et bien sympathique illustration.

Ce fut trois jours avant sa mort que je vis le Colonel Pirnay pour la dernière fois.

Il faut savoir, en effet, que tous les mercredis, en fin d'après-midi, quelques officiers arlonais retraités se réunissent dans un café de la Grand-rue, où ils s'installent devant la grande vitrine de l'établissement.

A la sortie du bureau, je ne manque jamais de les saluer amicalement au passage et le Colonel Pirnay n'était jamais le dernier à me faire chaque fois un large signe de la main.



Lieutenant-colonel PIRNAY.

J'ai revu le groupe l'autre jour. Quelqu'un, hélas, n'était plus là. Mais je verrai longtemps encore le bon sourire du Colonel Pirnay et son aimable signe de la main...

Raymond REUTER.

• Nous avons appris avec peine le décès, survenu à Bruxelles le 22 août, de notre camarade Jean-Baptiste Stoefs, membre du comité de la sous-section de Molenbeek. Nous présentons à sa famille nos fraternelles condoléances.

UN EXEMPLE

Je n'aurais malheureusement plus le plaisir de vous vanter les performances de François Fabeck dans le domaine de la récolte des abonnements ; notre brave camarade est décédé le 13 août, après une longue et pénible maladie.

A Ruisbroeck où il habitait, on l'appelait l'Ardennais, non pas parce qu'il était originaire de Martelange — on l'ignorait d'ailleurs — mais parce qu'il ne parlait que des Chasseurs Ardennais, ou mieux de sa Fraternelle.

François Fabeck était, de loin, le plus dévoué « supporter » de notre bulletin. Que de fois n'ai-je pas souhaité que chaque section possède un recruteur de sa trempe ? Nos abonnés se seraient alors comptés par milliers. Vous voyez cela : un Fabeck chez les Ardennais, il serait parvenu à placer un bulletin dans chaque foyer.

Dans sa localité et aux environs : Zuen, Drogenbos etc. il était constamment en chasse pour sa Fraternelle : récolter des abonnements pour le bulletin ou des lots pour la section du Brabant, et vous pouvez croire qu'il avait du succès. Son dévouement était illimité : actuellement, sur les 73 abonnements en cours, 43 ont encore été récoltés par lui. En tout, il nous en a procuré 139. Fin juin, alors qu'il était déjà bien malade, il m'a encore fait parvenir le montant de 13 abonnements. Enfin, pour couronner tout cela, quelques jours avant de rendre sa belle âme à Dieu, alors qu'il était sur son lit de souffrance à l'Hôpital St-Pierre, il est encore parvenu à recruter un abonné parmi ses camarades de chambrée.

La dernière fois que je suis allé le voir, il était déjà dans un état que l'on qualifie de pré-coma, mais son subconscient lui disait qu'il lui restait un dernier devoir à remplir vis-à-vis de sa Fraternelle : rendre compte du dernier abonnement qu'il avait récolté. Il n'y est pas parvenu, le pauvre, malgré tous ses efforts, et il en était bien malheureux. Il a seulement pu me faire comprendre que cet abonné habitait place des Chasseurs Ardennais, et il a fouillé en vain d'une main tremblante dans son portefeuille pour retrouver l'adresse de celui qui avait été son voisin de lit mais qui, plus heureux que lui, était sorti quelques jours auparavant.

François Fabeck fut un bon soldat et un résistant décidé. La Croix de Guerre avec Palme et la Médaille de la Résistance lui ont été décernées pour : « Membre du groupement « Les Insoumis », prisonnier de guerre rapatrié d'Allemagne en février 1943, s'affilia au groupement dès avril 1943. Fit part à des sabotages de matériel roulant et de voies ferrées. Participa aux opérations libératrices du territoire de Bruxelles ».

Notre brave François avait un grand cœur : n'ayant pas eu le bonheur d'avoir des enfants, il avait adopté un petit orphelin.

Tous ceux qui, comme nous, l'ont connu, regretteront sa disparition et conserveront un souvenir ému de ce bon et dévoué camarade.

La Fraternelle présente à Madame Fabeck l'expression de ses sentiments de vive condoléance.

A. RENSON.



• Nous adressons aussi nos sentiments de très vive sympathie à nos amis le colonel André Lalière, qui faisait partie de la 10^e compagnie du 3 Ch.A. en 1940, commandant le 1^{er} bataillon de Chasseurs Ardennais lors des opérations en Afrique en 1960, et qui est actuellement chef du service général de l'encadrement au ministère de la Défense nationale, ainsi qu'à son frère, le lieutenant-colonel B.E. M. Charles Lalière, 5^e compagnie du 4 Ch. A. en 1940, présentement chef de corps du 2^e de Chasseurs à pied à Charleroi, et qui ont eu récemment la douleur de perdre leur maman.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Une nomination longtemps attendue.

Un arrêté royal du 19 juillet 1966 a nommé notaire en la résidence de Dinant M. Jean Quinot, docteur en droit, licencié en notariat à Namur.

Ainsi, il aura fallu tant d'années pour réaliser le vœu de la famille Quinot de voir le fils aîné de notre brave ami Georges, mort glorieusement au camp de concentration de Neuengamme, retrouver une étude de notaire comme son père. On peut dire qu'en Belgique, la reconnaissance nationale ne marche pas très vite et qu'on est plus épressé quand il s'agit de caser le fils d'un politicien.

Quoi qu'il en soit, nous remercions le ministre de la Justice, M. Wigry, d'avoir accordé une certaine réparation à cette famille particulièrement méritante. La Fraternelle n'a négligé aucun effort pour appuyer la candidature de Jean Quinot, auquel nous souhaitons une longue et fructueuse carrière.

• Nos vives félicitations à notre ami François Hannick, secrétaire-trésorier de la section régionale de Neufchâteau, qui a été élevé dernièrement à l'importante dignité de président de la Chambre provinciale du Luxembourg des Métiers et Négoces.

• Nos très vives félicitations aussi au lieutenant-colonel Charles Lalère, chef de corps du 2^e Chasseurs à pied, qui a été promu colonel à la date du 26 septembre.

VARIA.

• Le temps passe. Voici que la presse nous apprend que notre vice-président national M. Robert Lepage, inspecteur cantonal d'Arlon de l'enseignement primaire, a été admis à la retraite le 1^{er} septembre dernier. Tous nos vœux l'accompagnent.

• Notre ami le major Jean Militis a été victime d'un sérieux accident de montagne en Corse, survenu alors qu'il se portait au secours d'un enfant. Il a fait preuve, à nouveau, d'un courage extrême, devant, en dépit de ses blessures, marcher pendant des heures avant de pouvoir être évacué par hélicoptère. Grâce à sa constitution particulièrement solide, il est aujourd'hui à peu près rétabli. Nous nous en réjouissons.

HOMMAGE A DES PORTE-DRAPEAU.

En vertu d'un arrêté ministériel du 6 juillet 1966 publié au « Moniteur belge » du 24 août, trois porte-drapeau de la Fraternelle se sont vu accorder les diplômes d'honneur de porte-drapeau : il s'agit de Zénon BAY, de la section de Liège, Robert LEGAT, de la section d'Arlon, et Fernand STEIN, de la section de Houffalize-La Roche.

Cordiales félicitations à ces dévoués : ils ont bien mérité cette distinction.

MARIAGE.

Nous bien cordiales félicitations à notre premier vice-président national et président de la section de Bastogne, le juge Jean Didier, à l'occasion du mariage de sa fille Bernadette avec M. Jean-Claude Delos, pharmacien à Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 26 juin à Libramont, afin de tirer les conclusions de l'assemblée générale de Virton, d'examiner l'état du recrutement et de la situation financière, de discuter du projet de monument à Vinkt et de divers autres problèmes intéressants des sections. C'était la première réunion du Conseil composé selon la nouvelle formule, c'est-à-dire en y associant tous les présidents des sections comptant au moins cent membres.

Le Conseil d'administration se réunira à nouveau à Libramont le dimanche 23 octobre.

«NOTRE» MUSIQUE ET NOUS

Le sous-lieutenant chef de musique Cardon, qui commande la musique des Forces de l'intérieur dont les membres portent notre béret vert, a eu la gentillesse de demander au président national de la Fraternelle de pouvoir dédier à tous les Chasseurs Ardennais sa nouvelle marche intitulée « Les bérets verts », et d'y inscrire en sous-titre « Marche de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ». Bien entendu, l'accord lui a été donné immédiatement, et nous le remercions bien cordialement de son aimable pensée.

MARTELANGE.

Entre le 24 avril et le 8 mai, on a dérobé la palme de bronze qui était fixée au pied du monument national de Martelange, et qui avait été offerte, en hommage exceptionnel aux Chasseurs Ardennais, par le roi Léopold, commandant en chef de l'armée en 1940. L'enquête ouverte aux diligences du procureur du Roi à Arlon n'a donné aucun résultat.

MAISON DU LUXEMBOURG.

En octobre prochain, on inaugurerait rue du Luxembourg à Bruxelles la Maison du Luxembourg qui sera, en quelque sorte, le consulat dans la capitale d'une province qui y compte non moins de 18.000 enfants environ. Le président national de la Fraternelle a été appelé à figurer parmi les membres fondateurs de l'association sans but lucratif qui doit gérer cette Maison, et il a pris part, à ce titre, à la séance constitutive ayant eu lieu, le 15 septembre, au gouvernement provincial à Arlon.

O.N.I.G. PERMANENCES DANS LA PROVINCE DE LUXEMBOURG

Permanences tenues à l'Hôtel de Ville de : Bastogne 1^{re} foire du mois (samedi) 9 à 11.30 heures. — Bertrix 2^e jeudi 9 à 11.30 heures. — La Roche 3^e jeudi 10 à 12 heures. — Marche 1^{er} vendredi 10.30 h. à 12 heures et 13 heures à 14 heures. — Neufchâteau, 1^{re} foire du mois (samedi) 9 à 11.30 heures. — Saint-Hubert 1^{er} mardi 9 à 11.30 heures. — Vielsalm 1^{er} jeudi 10 à 12 heures. — Virton 2^e vendredi 9 à 11.30 heures.

La correspondance doit être adressée au secrétariat provincial à Arlon, 15 rue des Martyrs, Tél. : 063/212.65.



COUPS DE BOUTOIR

LA BELGIQUE S'ENRICHIT...

... Non pas que sa richesse, mobilière ou immobilière, s'accroisse ni que sa volumineuse dette ait diminué, non; c'est son capital moral que l'on se figure avoir augmenté tout simplement en nommant - 10 nouveaux « sages », en faisant accéder à la dignité de ministre d'Etat 10 politiciens. Comme si, voyez un peu, c'était parmi les politiciens uniquement que se trouve l'éélite de la Nation. (Ce n'est absolument pas l'avis de la majorité des Belges qui estiment en général que la politique est devenue le refuge de la médiocrité). De toute façon, cela ne nous tirera bien sûr pas de la peu brillante situation dans laquelle nous nous trouvons, en partie d'ailleurs par la faute de certains de ces nouveaux sages. On peut dire d'ailleurs que la plupart de ces nouveaux ministres d'Etat sont des sages à la manqué. N'y trouve-t-on pas des grands hommes comme Mijneer Spinoza, qui, comme bourgmestre de Malines, refusa de faire appliquer la loi et de faire remplir par ses administrés les formulaires pour le recensement, sous prétexte qu'il compréhendait le fameux volat linguistique qui fait si peur nos flamandisants. Comme ministre, on a tenu avec les nombreux soldats flamands qui étaient sous les armes. La plupart des sous-officiers étaient flamands et très souvent je devais en faire appeler plusieurs successivement pour pouvoir comprendre ou me faire comprendre de certains soldats. Comme je m'étonnais de ces difficultés, un soldat m'a un jour répondu : « gij spreekt Vlaamsch van de boeken » (vous parlez le flamand des livres).

En ce qui concerne les autres, nous pouvons dire que les trois-quarts d'entre eux constituent une bien piètre acquisition pour le Conseil de la Couronne. On aura vraisemblablement estimé que la célébrité du sieur Verroken était de trop fraîche date pour le faire accéder au même honneur; il ne perdra rien pour attendre, ce sera pour la prochaine tournée. De même que pour les énarquemenes de la Volksunie; leur parti est encore trop peu important pour qu'on lui fasse l'honneur de lui demander de faire des propositions. Il en ira tout autrement après les prochaines élections où il verra ses effectifs augmenter sensiblement. Enfin, il y a encore un autre grand homme que l'on semble avoir oublié. Le bruit court que son nom aurait été prononcé mais que l'on n'est pas parvenu à se mettre d'accord sur son cas; les uns voulaient en faire un ministre d'Etat tandis que les autres optaient pour un amoblissement; nous avons failli avoir un baron Jour Gilson des Foursins! Par contre, on aurait pu avec plaisir figurer sur la liste une notabilité ardennaise qui fait autrement le poids que la plupart de ceux que l'on veut d'honorer; nous voulons parler du baron Notthomb. Mais son parti n'a pas jugé bon de le proposer; le baron se permettait trop souvent de ruer dans les rangs et, de plus, il a pris sa pension, on n'a donc plus rien à attendre de lui. Il est à remarquer que la caractéristique des partis c'est : ingratitude et opportunisme.

SI LE CONTRAIRE S'ETAIT PRODUIT... ?

Le gentleman qui détient le portefeuille des Communications a pensé immédiatement à faire savoir qu'à partir du 2 juillet on pourrait aller passer une journée sur la côte flamande en ne payant que le prix d'un billet simple. Dans sa grande d'âme, il ajoutait même que les Ardennais pourraient aller respirer l'air salin et iodé flamand à un maximum 200 F, quelle que soit la distance. Il a fallu l'interpellation d'un député ardennais pour faire bénéficier des mêmes réductions ceux qui voudraient se rendre dans les Ardennes, mais à partir du 1^{er} août seulement. Ça aurait-on entendu si ce ministre avait été wallon et s'il avait d'abord pensé aux Ardennais seulement ?

BILINGUISME

Que veut dire, en réalité, cette expression pour les Wallons : connaître le néerlandais ou le flamand, et quel flamand ? Les journaux viennent, en effet, de se faire l'écho d'un différend entre l'éditeur d'une revue de voyages et la Fédération pour le Tourisme en Flandre Orientale, différend qui a dû être tranché par les tribunaux. Certains articles de la revue avaient été traduits en flamand par un traducteur juré et la Fédération refusait de payer sous prétexte que les traductions étaient « trop néerlandaises » et pas assez flamandes, et incompréhensibles pour les Flamands de la Flandre Orientale. Le demandeur a été débouté, c'est-à-dire que la revue était destinée à être lue par des étrangers. Je me souviens que lorsque j'ai fait mon service militaire en 1910 à Gand, nous allions faire nos tirs au camp de Brasschaat et qu'en cours de route beaucoup de soldats flamands ne parvenaient pas à se faire comprendre, pas plus qu'ils ne comprenaient les habitants des localités dans lesquelles nous cantonnions. D'autre part, une vingtaine d'années plus tard, étant officier et en garnison à Tournai, la grande difficulté était de s'entendre avec les nombreux soldats flamands qui étaient sous les armes. La plupart des sous-officiers étaient flamands et très souvent je devais en faire appeler plusieurs successivement pour pouvoir comprendre ou me faire comprendre de certains soldats. Comme je m'étonnais de ces difficultés, un soldat m'a un jour répondu : « gij spreekt Vlaamsch van de boeken » (vous parlez le flamand des livres).

SUR LA COTE

Il est étonnant que la commission linguistique ne soit pas encore intervenue pour faire supprimer des affichettes que l'on voit à de nombreuses fenêtres et sur lesquelles on peut lire : « Appartement français à louer ». Non seulement cette publicité est faite en langue française, mais comment peut-on admettre que ces appartements qui font partie de maisons flamandes bâties sur la terre flamande puissent être qualifiés de « français » ?

ET CELA CONTINUE

Etant donné la mentalité qui règne dans certains milieux, il était à prévoir que le Limbourg flamand ne dépendrait plus longtemps de Liège wallonne au point de vue religieux. C'est maintenant chose faite; on a démantelé l'antique évêché de Liège. Il était normal de penser qu'étant donné son peu d'importance, le Limbourg serait rattaché à l'évêché d'Anvers, comme le Luxembourg est rattaché à l'évêché de Namur, mais il n'en est rien; on va créer un nouvel évêché du Limbourg. C'est, dit-on, une province en pleine évolution, sa population s'accroît sans cesse. Si depuis son essor industriel cette province a vu sa population s'accroître de quelques dizaines de milliers d'habitants, il est certain que cela n'a modifié en rien sa situation au point de vue religieux, car il s'agit surtout d'étrangers : Turcs, Nord-Africains, etc.; mais, le but poursuivi est incontestablement de renforcer l'hégémonie flamande au sein du Collège Episcopale.

TACT

Notre ministre des Communications invité à Aix-en-Provence y a pris la parole en flamand.

EN DERNIERE MINUTE

Le Général-Président — celui du Congo et non notre éminent voisin du Sud — trouva qu'il n'y a vraiment pas moyen de s'entendre avec les Belges, qu'ils ne sont pas accommodants du tout

et qu'à son grand regret il va peut-être se trouver dans la pénible obligation de rompre avec Bruxelles, ce qui lui ferait énormément de peine car il a beaucoup d'amitié pour la Belgique et pour les Belges. Cela proviendrait surtout du fait qu'à Bruxelles les français que l'on parle laisse beaucoup à désirer, comme l'a dit un grand homme de chez nous. Il demanderait au général de Gaulle de se rendre à Kinshasa pour lui faire part de conditions dans lesquelles les Français voudraient nous remplacer, ce qui se fera sans difficultés car, dit-il, les chances de compréhension sont infiniment plus grandes entre grands capitaines.

A un moment donné, le dictateur congolais aurait eu l'intention de faire larguer un commando de Congolaises sur Bruxelles dans le but d'assurer la sécurité de ses nationaux qu'il estime en danger par suite de ses « luttes tribales ». Il ne lui manquait qu'une chose : des avions, et comme il ne pouvait espérer en obtenir de la Sabena il a dû renoncer à son projet. Actuellement, l'armée congolaise ne recrute plus que des femmes pour constituer ses commandos de parachutistes, cela permettra de faire de sérieux économies : les parachutes seront remplacés par des crinolines...

Le Général-Président voudrait rétablir les relations diplomatiques avec l'U.R.S.S. Moscou ne dit pas non mais à la condition que la lumière soit faite sur la mort de Lumumba, dans le sens, bien entendu, que ce soit par le truchement du Comité de contact ou notre président national représente l'UFAC 1940-1945, ou bien par la voie de la CESAC où, depuis 1959, notre administrateur, le Colonel BEM honoraire Borgniet, défend avec vigueur les intérêts des combattants 1945 et assimilés.

CONGO

Allons-nous continuer à nous laisser ridiculiser, baffouer, insulter, spolier ? Allons-nous rendre que l'on nous mette à la porte ?

BILINGUISME

En attendant parler la plupart des agents des différentes administrations de l'agglomération bruxelloise, qui sont presque tous d'origine flamande, on se rend compte que les commissions qui les ont examinés au point de vue de leur connaissance de la deuxième langue nationale ont été bien généreuses, et l'on en vient forcément à regretter que ceux qui ont obtenu de la même mission en ce qui concerne les Wallons ne soient pas aussi larges, car alors on n'aurait pas à regretter des pourcentages d'échecs aussi élevés. On constate la même situation quand on a l'occasion de prendre connaissance des résultats des examens d'entrée et de sortie à l'Ecole Militaire aussi bien que des examens des candidats majors.

SPORTS

Pour se venger des vilains Américains qui se permettent de vouloir empêcher les innocents Communistes de satéliser tout le Viet-nam, les Russes ont fait savoir à Washington qu'ils n'envoieront pas, cette année, leurs athlètes aux Ets Unis, et voilà les Américains privés d'une belle victoire.

Les derniers championnats mondiaux de natation nous ont montré que seuls quelques rares athlètes parviennent à parcourir 100 mètres en un peu moins de 1 minute. Eh bien, ces jeunes champions ne sont que de la « gnognotte » auprès de l'idole des communistes chinois : Mao Tsé-Toung, âgé de 73 ans et dont la santé laisse parfois à désirer depuis un certain temps, a plongé dans le Yang Tsé et quand il est sorti de l'onde fraîche après avoir nagé vigoureusement, le chronométrateur officiel — chinois bien entendu — a constaté que Mao avait parcouru 14 kilomètres en 65 minutes battant de loin tous les records enregistrés jusqu'à ce jour. En effet, le super-champion jaune a nagé à la vitesse fantastique de 215 mètres à la minute. Vous vous rendez compte de ce qui se passe lorsque Mao se décide à envoyer ses jeunes athlètes aux Jeux olympiques. Quelle drôle tour pour tous les champions des pays capitalistes et même communistes. Il est déjà arrivé à plusieurs reprises qu'au cours d'une course à pied internationale, on avait 3 coureurs noirs en tête bien que le speaker annonçât : c'est toujours l'Américain qui mène suivi par le Français qui précède l'Anglais de peu, mais prochainement il y aura toujours au moins 3 jaunes en tête, et ces 3 jaunes seront des Chinois.

Les droits des combattants

Enfin des mesures gouvernementales annoncées en faveur des anciens combattants et victimes de la guerre

Le 29 juillet dernier, à l'issue du Conseil des ministres, le Premier ministre a fait part de diverses mesures qui venaient d'être décidées en faveur des anciens combattants des deux guerres et des victimes du devoir patriotique, à la suite de l'examen des conclusions du groupe de travail recréé sous le gouvernement Harmel et qui réunissait des représentants du gouvernement et le Comité de contact des associations patriotiques. Ces diverses mesures sont détaillées plus loin; il en est parmi elles d'ordre matériel, réclamées depuis des années par toutes les associations patriotiques, que ce soit par le truchement du Comité de contact ou notre président national représente l'UFAC 1940-1945, ou bien par la voie de la CESAC où, depuis 1959, notre administrateur, le Colonel BEM honoraire Borgniet, défend avec vigueur les intérêts des combattants 1945 et assimilés.

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais comme l'UFAC 1940-1945, tout en appuyant

les revendications matérielles des autres associations, a toujours attaché une importance primordiale aux mesures d'ordre moral, et tout particulièrement celles destinées à honorer les mérites des anciens combattants 1940-1945. C'est pourquoi nous avons appuyé la création de la médaille du militaire combattant 1940-1945, basée sur le statut de reconnaissance nationale prévu par l'arrêté du 28 août 1964; cette médaille doit récompenser tous les militaires ayant accompli leur devoir durant la dernière guerre, et son octroi sera certainement apprécié par tous les bénéficiaires du statut.

Une autre distinction pourra être accordée aux anciens combattants et assimilés lorsqu'ils pourront justifier de mérites totalisant six points au moins (cf. « Belgique d'abord » n° 121, page 4, qui contient le projet CESAC); il s'agit de la chevalerie de l'Ordre de Léopold II avec barrette 1940-1945.

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais

Les mesures gouvernementales...

Voici, regroupées par catégories de bénéficiaires, les principales mesures annoncées par le gouvernement. Rappelons encore qu'il s'agit uniquement d'une déclaration d'intentions et qu'à ce jour, aucune disposition d'application n'est intervenue; cela signifie notamment que les modalités de mise en vigueur de certaines de ces mesures peuvent différer de ce qu'on en attend. Nous avons ajouté un bref commentaire, chaque fois que cela nous a paru nécessaire ou que nous étions en mesure de le faire.

Invalides

— Revalorisation de 7,5 p.e. des pensions des invalides de guerre.

L'augmentation aura lieu avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1966. Il ne s'agit pas d'une augmentation en fonction de l'index, mais d'une réévaluation pour maintenir le parallélisme voulu par le législateur de 1919 entre les pensions des invalides et les salaires moyens des ouvriers.

— Aménagements barémiques. Pour certaines catégories : scurds, énucléés, incontinents, défigurés, assimilés aux amputés.

— Mise sur pied d'égalité, en matière de distinctions honorifiques, des grands mutilés et invalides de 1940-1945 par rapport à leurs aînés de 1914-1918.

Le Conseil des ministres avait pris une décision de principe à cet égard, il y a plusieurs années, mais les mesures d'application faites au ministère de la Défense nationale donnaient à ceux de 1940-1945 deux rangs de moins dans les Ordres nationaux qu'aux grands mutilés de 1914-1918.

Combattants

— Chevalerie de l'Ordre de Léopold II avec barrette en argent 1940-1945 aux combattants justifiant d'un certain nombre de titres (échelle de 9 à 6 points).

— Création de la médaille du militaire combattant de 1940-1945.

Ce doit être une distinction qui, pour les militaires combattants, sera le pendant de la médaille de la Résistance, du prisonnier de guerre, du prisonnier politique, du volontaire de guerre, etc.

Prisonniers de guerre

— Rente de captivité aux P.G. comptant six mois au moins de captivité. Paiement une fois l'an.

La loi du 24 avril 1958 créait des rentes viagères annuelles, à partir de 55 ans, pour les combattants comptant six mois de service au moins : 500 F par semestre; pour les prisonniers politiques de six mois au moins et pour le P.G. comptant au moins un an de captivité : 250 F par semestre.

La loi du 7 juillet 1964 a décidé de porter, par étapes, les rentes de P.P. et P.G. au taux de 500 F, soit 312 F depuis le 1^{er} janvier 1965, 375 F depuis le 1^{er} janvier 1966, 438 F à partir du 1^{er} janvier 1967 et 500 F au 1^{er} janvier 1968.

Résistants

— Octroi de la rente du combattant aux membres de la Résistance armée, de la Résistance civile, de la Résistance par la presse clandestine et aux auxiliaires des services de renseignements et d'action comptant six mois de services au moins.

— Attribution de grades honorifiques

tient à remercier très vivement M. le Premier ministre Vanden Boeynants et tous les membres du Conseil des ministres; sa gratitude va surtout à M. Charles Foswick, ministre de la Défense nationale et à son chef de cabinet, le colonel Werner, qui ont fait sortir des fardes où ils sommeillaient depuis longtemps les deux projets ci-dessus.

Nous espérons que les dispositions d'application des mesures gouvernementales ne se feront pas trop attendre.

Le Comité de contact des associations patriotiques a, de son côté, pris acte des décisions du gouvernement et le remercie. Il a cependant décidé de réclamer certaines précisions sur les modalités d'application au gouvernement, et a interrogé celui-ci sur ses intentions en ce qui concerne le budget de 1967; il a réclamé aussi l'application, à très brève échéance, des mesures décidées qui doivent être imputées au budget de 1965.

(Suite en page 8.)

dans la Résistance, ainsi que le prévoyait la loi de 1945, à ceux qui ont effectivement rempli des fonctions de commandement.

— Octroi de la médaille du volontaire de guerre à certains résistants et aux membres des services de renseignements et d'action.

Il s'agit des résistants ayant, en fait, participé volontairement à des opérations militaires. Pour les ARA, les instructions permanentes les concernant disent qu'ils a doivent être considérés, au point de vue des obligations militaires, comme des volontaires de guerre.

— Abrogation de la limitation à 6 p.e. des effectifs pour l'attribution de décorations aux résistants.

— Chevalerie de l'Ordre de Léopold II avec barrette, aux résistants et ARA ayant le nombre de titres voulu.

Agents des services publics

— Valorisation intégrale dans l'ancienneté réelle des années de guerre au profit des enseignements dont l'entrée en service a été retardée par la guerre.

— Pour les Agents de l'Etat, des provinces et des communes, le ministre de la Fonction publique étudiera une formule permettant de valoriser les années de guerre au profit des agents justifiant que les faits de guerre ont empêché l'entrée dans un service public avant le 1^{er} janvier 1949.

Le Comité de contact demande que cette dernière date soit portée à juillet 1955 car il n'y a pratiquement pas eu de recrutement jus qu'au 31 décembre 1948. Il demande aussi de transformer en bonifications d'ancienneté de service les bonifications de traitement des invalides.

(suite de la page 7)

Le Comité de contact a regretté que le gouvernement ne se soit pas attaché à une liquidation de l'ensemble du contentieux. Parmi les points sur lesquels le gouvernement ne s'est pas prononcé, ceux qui retiennent plus particulièrement l'attention sont la majoration des allocations d'ascendants, le complément de 6 p.c. nécessaire pour assurer une péréquation intégrale des pensions de veuve de guerre, l'unification des taux pour les veuves mariées avant et après le fait dommageable, les soins totaux gratuits, c'est-à-dire réellement gratuits, aux invalides de guerre, la réparation du préjudice subi dans leur carrière par les agents des services publics dont l'entrée dans l'administration a été retardée, et enfin, la création d'une institution chargée d'établir une histoire objective de la guerre.

Avis très important

Au moment où nous mettons sous presse, le gouvernement n'a pris encore aucune des dispositions d'exécution des mesures annoncées; il ne faut donc introduire aucune demande avant que les arrêtés d'exécution soient connus. Nous vous avertirons par les présidents de vos sections et par notre bulletin. Un peu de patience donc: nous attendons depuis de nombreuses années la réalisation de nos vœux; il est inutile d'encombrer les services ministériels de demandes prématurées qui ne feraient que retarder le travail au moment venu. Des formulaires spéciaux seront prévus, mais ils ne pourront être préparés qu'une fois les décisions définitives intervenues.

En attendant, veuillez bien à vérifier votre carte des états de services de guerre, votre carte de prisonnier de guerre, vos attestations de résistant armé, de résistant civil, de résistant par la presse clandestine: il vous en faudra des copies ou des photocopies. Si vous avez perdu certains documents, vous pouvez en réclamer des duplicata.

TARIF DE PUBLICITE

1 page	1.500 F
1/2 page	800 F
1/4 page	500 F
1/8 page	300 F
1/16 page	200 F

S'adresser à l'administration du bulletin, 38, avenue Em. Bossaert, Bruxelles 8 ou à l'Imprimerie et Publicité du Marais, 99-103, rue du Marais à Bruxelles 1.

Flan SUCRÉ-GESUIKERD

GOÛT VANILLE SMAAK

Imperial
2 DOSES

Fabrication de tous
MOBILIERS métalliques
DE BUREAU et DE CUISINE
STANDARD et "sur mesure"

★ TOLES
BLANCHES
DE 1^{re} QUALITE

★ EMAILLEES
AU FOUR

De l'usine au client
sans intermédiaire !

~~3.250 F~~
2.450 F.
Prix départ usine Binche

ACCOGIL S.P.R.L. Tél. : 18.68.00
99, rue du Marais, Brux. 1
★ DOCUMENTATION SUR DEMANDE